



CPIP en garde à vue **Indignation et solidarité !**

La semaine dernière une nouvelle digue a sauté sur la DISP de Paris. Un collègue de la SAS d'Osny au SPIP 95, à qui la CGTIP envoie toute sa sympathie et sa solidarité, s'est vu placer en garde à vue pour des motifs tout aussi scandaleux que surréalistes.

Nous sommes dans une séquence où tout semble permis avec les CPIP et où la paranoïa règne. Rappelons déjà que suite à la tristement célèbre évasion du planétarium de Rennes, **un collègue avait déjà été convoqué par la police, avec la bénédiction de notre administration, pour se justifier de son activité professionnelle et du simple fait d'avoir fait son boulot.**

Cette fois, un cap est clairement franchi.

Dans le cadre d'une transmission de pièces à l'état civil pour une reconnaissance de paternité, il s'est avéré que les documents fournis par la famille étaient falsifiés. Notre collègue, qui n'avait fait que relayer ces pièces dans l'exercice normal de ses fonctions, a été convoqué par un officier de police judiciaire au commissariat, sans explication préalable, et sous la menace d'une interpellation sur son lieu de travail. Ce n'est qu'une fois sur place, et sans accompagnement par la hiérarchie, qu'il a appris le motif de cette convocation. La garde à vue a donc été décidée sur la seule base de cette transmission de documents, alors même que le professionnel n'est en rien responsable de leur véracité mais remplit uniquement sa mission d'accès aux droits.

Ils ne se sont pas arrêtés en si bon chemin et sont allés fouiller le domicile d'un agent du ministère de la justice. Oui, oui, vous avez bien lu : une perquisition ! Et pour quelles suites ? Aucune... Si ce n'est une garde à vue de 9h, une intrusion policière au domicile d'un agent et toutes les conséquences inhérentes en termes de vie personnelle et professionnelle.

Comment un OPJ peut-il en arriver à placer en garde à vue un fonctionnaire du ministère de la Justice et à perquisitionner dans un tel contexte et sur cette seule base ? Comment le parquet a-t-il pu ordonner ou confirmer de telles mesures intrusives et coercitives ? Comment la direction du service n'a-t-elle pas été informée en amont de la nature et des motifs de cette convocation ?

Une simple vérification auprès du service, par téléphone, par courriel ou par réquisition, aurait permis d'éclaircir la situation sans difficulté. Le recours à la garde à vue apparaît ici totalement inadapté, disproportionné et incompréhensible. Il traduit un climat de défiance à l'égard de nos services et, au-delà, de l'institution elle-même. Il existe en effet de nombreux cadres procéduraux beaucoup plus adaptés et beaucoup moins maltraitants.

Il est désormais temps que l'administration pénitentiaire prenne ses responsabilités. Les autorités préfectorales et judiciaires doivent se voir saisies sans délais et rappeler un cadre respectueux des missions et des professionnels du SPIP.

Nous ne pouvons accepter que l'exercice normal de nos fonctions expose les CPIP à des mesures coercitives injustifiées, à des procédures tout aussi humiliantes qu'assorties de conséquences (signalisation, prise d'empreinte, inscription sur des fichiers dont il est difficile de sortir..).

Mais comment ne pas entrevoir, dans cet événement qui pourrait paraître isolé, une projection dans le futur funeste des SPIP ? A l'heure où notre administration envisage de dédier des agents, contractuels ou retraités, à des tâches de vérification et de contrôle, la CGT IP souhaite à ces derniers beaucoup de courage pour les gardes à vue qu'ils subiront lorsqu'ils n'auront pas eu l'œil assez affûté pour déceler les faux !

Ce nouvel événement vient une fois de plus insécuriser tous les agents du SPIP dans leur exercice professionnel quotidien, charge de travail, sous-effectif, surpopulation, exigences toujours plus grandes en terme d'actes professionnels, d'écrits, de rapports, de signalement, **et maintenant, responsabilité pénale individuelle engagée** avant même des vérifications élémentaires.

La CGT IP dit STOP et appelle la DGAP et toute la chaîne hiérarchique à leurs responsabilités.

La CGT IP appelle tous les agents à manifester leur solidarité sans faille à notre collègue face à des dérives absolument inacceptables ainsi qu'à rejoindre toute initiative en ce sens !

La CGT IP restera mobilisée pour défendre les collègues et faire respecter nos missions et nos droits.

Soyons solidaires, restons combattifs !

Montreuil,
le 24 Février 2026
La CGT Insertion probation